

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 09 décembre 2024

Le 09 décembre 2024 à 18h, le Conseil municipal dument convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de **Jean-Jacques Puyobrau**, Maire de Floirac

Délibération n° 20241209-06 : Budget 2024 – Décision modificative N°2

Rapporteur : Alexandre BOURIGAULT

Date de convocation du Conseil municipal : 03 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 24

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN - Andrée COLLIN - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT - Régis DESCLAUX DE LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nicole BONNAL - Christophe BAGILET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Jonathan SINSOU - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY - Florent NAPOL

Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

Pascal CAVALIERE à Josette DURLIN – Fatima SABI à Andrée COLLIN – Nathalie BIJOUX à Nathalie LACUEY - Céline PROUHET à Alexandre BOURIGAULT - Ahmed ASFOR à Hervé DROILLARD - Kamel MEHERZI à Justine ADENIS - Catherine ARNOLD à Nicolas CALT - Sandrine TIGNOL à Vincent BUNEL

Absente excusée : 1

Séverine CASTAGNET

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'après le vote du budget primitif 2024, il est nécessaire d'ajuster certains crédits en cours d'exécution budgétaire et notamment :

En section d'investissement :

- D'ajuster 3 ACP sur les crédits de paiement 2024
- D'ajuster l'emprunt voté au BP 2024 suite à l'ajustement des ACP

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative, Agenda 21 réunie en date du 27 novembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

Adopte la décision modificative N° 2 selon le détail suivant :

DEPENSES			RECETTES		
Chap/Art	Libellés	Montant	Chap/Art	Libellés	Montant
SECTION D'INVESTISSEMENT					
<u>APCP 1801 - Chemin des écoliers</u>			<u>16 - Emprunts et dettes assimilées</u>		
2031	Frais d'études	- 38 000,00 €	16441	Emprunts en euros	- 294 743,96 €
<u>APCP 2201 - Aménagement du canon</u>					
2128	Autres agencements et aménagements	- 237 200,00 €			
<u>APCP 1509 - Rénovation Ecole Blum</u>					
21312	Bâtiments scolaires	- 19 543,96 €			
TOTAL		- 294 743,96 €	TOTAL		- 294 743,96 €

28 voix pour
2 contre (Catherine ARNOLD, Nicolas CALT)
2 abstentions (Jonathan SINSOU, Alexandre LEDOUX)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Nathalie **LACUEY**
 Secrétaire de séance




Jean-Jacques **PUYOBRAU**
 Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication